



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

SFP

Question écrite n° 9042

## Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de M. le ministre de la communication sur l'avenir de la Société française de production. Alors que, le 20 septembre dernier, le ministre de la communication avait adressé à M. Jean-Pierre Hoss une « lettre de cadrage » qui posait la nécessité de préparer la SFP à une future privatisation, le 8 novembre, M. le ministre de la culture précisait lors de la présentation de son budget à l'Assemblée nationale qu'il n'était pas question dans le projet de loi sur l'audiovisuel de « privatiser ladite société ». Deux prises de position opposées de deux ministres pour ce seul dossier : il y a là de quoi inquiéter les salariés de la SFP ainsi que les professionnels de l'audiovisuel qui ont l'habitude de travailler avec elle. Cette contradiction traduit-elle une réelle hésitation pour ne pas dire incohérence de la politique gouvernementale en matière de production audiovisuelle ? Ou est-ce alors une subtilité sémantique qui annoncerait une recapitalisation de la Société française de production à l'occasion de la prochaine session parlementaire.

## Texte de la réponse

Comme le souligne l'honorable parlementaire, la SFP a entrepris, au cours de ces dernières années, des efforts pour moderniser sa gestion et adapter des activités à son environnement concurrentiel, qui exige un niveau de productivité élevé des sociétés de production et de prestations audiovisuelles. Cependant, les divers plans de redressement mis en œuvre avec l'importante aide financière de l'État n'ont pas permis d'enrayer la dégradation de la situation financière de la SFP. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a demandé à la SFP d'engager une restructuration profonde de son organisation et de son mode de fonctionnement. Ce plan de restructuration, outre qu'il prévoit la cession totale ou partielle de trois de ses filiales (filiale SFP costumes, filiale SFP post-production vidéo et filiale SFP post-production films), assigne comme objectif prioritaire à l'entreprise de trouver les conditions de son équilibre d'exploitation en adaptant le niveau de ses effectifs à son chiffre d'affaires prévisionnel. Celui-ci doit être conforté par une nouvelle démarche commerciale et par une meilleure compétitivité des prestations du groupe. Par ailleurs, ce plan implique la cession rapide du site des Buttes-Chaumont. Il semble utile de rappeler à l'honorable parlementaire que le déménagement des Buttes-Chaumont a eu lieu courant novembre et que l'ensemble des activités de la SFP, à l'exception des costumes, se trouve aujourd'hui regroupé sur le site de Bry-sur-Marne et au Village de la Communication. L'effort de recapitalisation que devra consentir l'État en faveur de la SFP sera mis en œuvre en fonction de la réalisation des objectifs ci-dessus décrits. La mise en œuvre de ce plan de restructuration devrait être de nature à permettre le redéploiement de la SFP sur le marché des prestations audiovisuelles et à maintenir sa contribution au développement de la production française.

## Données clés

**Auteur :** [M. Sarre Georges](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9042

**Rubrique** : Audiovisuel

**Ministère interrogé** : communication

**Ministère attributaire** : communication

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 13 décembre 1993, page 4424

**Réponse publiée le** : 7 mars 1994, page 1138